



Fédération des
Entreprises
Romandes

FER Genève - FPE Bulle - UPCF Fribourg
FER Arcju - FER Neuchâtel - FER Valais

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
3003 Berne

gasvg@bfe.admin.ch

A l'attention de Monsieur Albert Rösti,
Conseiller fédéral

Genève, le 19 décembre 2025
ZN/3420 – FER No 36-2025

Procédure de consultation : projet de loi fédérale relative à l'approvisionnement en gaz (LApGaz)

Monsieur le Conseiller fédéral,

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) réunit six associations patronales interprofessionnelles cantonales, représentant la quasi-totalité des cantons romands. Elle défend les intérêts de ses quelque 47'000 membres, dont le fonctionnement, la prospérité et la compétitivité dépendent non seulement d'un environnement économique et politique favorables, mais également d'un approvisionnement énergétique fiable et financièrement abordable – gaz y compris.

La FER vous remercie de l'invitation à participer à la consultation mentionnée sous rubrique et prend volontiers position.

De manière générale

En 2020 déjà, dans le cadre de la consultation sur le premier projet de loi, notre Fédération avait salué la volonté d'élaborer une loi sur l'approvisionnement en gaz qui permettrait d'instaurer le niveau de sécurité juridique requis pour garantir un approvisionnement fiable en gaz et de renforcer la sécurité de son approvisionnement. La FER s'était aussi positionnée en faveur de l'ouverture du marché du gaz.

Depuis le premier projet de loi en 2019, le contexte énergétique a radicalement changé et des incertitudes subsistent : guerre en Ukraine, hausse des prix, objectifs climatiques renforcés (avec zéro émission nette d'ici 2050), développement de l'hydrogène et recul progressif du gaz fossile.

Notre Fédération salue les efforts en vue de garantir la sécurité juridique. Il s'agit d'une étape importante. Depuis la décision de la COMCO en 2020, le marché du gaz est désormais ouvert de facto, mais reste peu réglementé. De ce fait, pour assurer leur sécurité d'approvisionnement, les consommateurs – ménages et entreprises – ont besoin d'un cadre qui doit rester simple, transparent et stable, sans alourdir inutilement les coûts.

Sécurité d'approvisionnement et allégement de la régulation

Le gaz joue et continuera à jouer un rôle dans l'approvisionnement énergétique du pays. Encore aujourd'hui, il est un élément important pour le chauffage des ménages et des bâtiments, pour l'industrie et enfin pour le stockage saisonnier d'électricité et la prévention d'éventuelles pénuries en hiver. La nécessité de mettre en place des centrales de réserve durant l'hiver 2022-2023 l'a prouvé.

Cependant, ce marché risque bien de reculer – notamment par la direction engagée dans la Stratégie énergétique 2050, avec la décarbonation et l'électrification de l'approvisionnement.

Dans ce contexte, il convient d'éviter une surréglementation et de se limiter aux règles essentielles. Concernant la sécurité d'approvisionnement énergétique, la Suisse peut déjà compter sur divers éléments : mesures mises en place à court terme pendant la crise énergétique (à voir si ces mesures se justifient à long terme), adaptation de la loi sur l'approvisionnement économique du pays, des adaptations de la Loi sur l'énergie (LEne) en matière d'efficacité énergétique et de sécurité d'approvisionnement, ainsi que de l'accord de solidarité avec l'Allemagne et l'Italie.

Notre Fédération considère qu'un cadre législatif spécifique au marché du gaz est nécessaire. Il encadre l'ouverture du marché décidé par la COMCO en 2020 avec des règles claires et garantit également la liberté de choix du fournisseur. La FER est aussi convaincue que ce cadre doit être aussi léger que possible.

Ouverture du marché

L'ouverture complète du marché, souhaitée en 2019, arrive finalement un peu tard. La stratégie énergétique de la Confédération, avec son objectif de neutralité carbone, laisse à penser qu'une telle réorganisation du marché du gaz n'est pas adaptée. L'objectif de l'ouverture est de permettre aux consommateurs finaux de bénéficier d'une offre diversifiée favorisant la concurrence et donc des prix abordables. Or, avec la tendance à un recul du marché du gaz, l'ouverture du marché ne va certainement ni amener une augmentation de l'offre, ni offrir aux consommateurs – ménages et entreprises – les avantages attendus.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

Arnaud Bürgin
Secrétaire général

Valérie Bourdin Karlen
Déléguée aux affaires fédérales
et régionales

La Fédération des Entreprises Romandes en bref

Fondée le 30 juillet 1947 à Morat, son siège est à Genève. Elle réunit six associations patronales interprofessionnelles cantonales (GE, FR, Bulle, NE, JU, VS), représentant la quasi-totalité des cantons romands. La FER comprend plus de 47'000 membres.